

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal.

Registree par

N° 247/181

SIGNALEMENT.

Le Sr Floret Louis
chaudronnier
natif de St Pierre de Niou
demeurant à St Pierre de Niou
allant à Braxelaine
âgé de 15 ans, taille d'un mètre
72 centimètres
cheveux châtain front large
sourcils châtain yeux gris bleu
nez grand bouche moyenne
barbe naissante menton rond
visage rond teint bon

SIGNES PARTICULIERS :

PIÈCES DÉPOSÉES.

La Braxelaine.

Fait à Aurillac, le 17^{me} 1851

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

Vertical decorative border on the right side of the document, featuring a repeating floral and scrollwork pattern.

Apogemere



La Maire de la commune de Saint-chauve
 Canton de son arrondissement de Mauriac
 (Cantal) a l'honneur de certifier que
 que le nommé Louis Florent fils mineur
 né le 20 août 1811 et de son père Cyprien
 Aubert de nationalité en cette commune est
 de bonne vie et renommé d'une bonne
 conduite qu'il seroit en mesure pour y
 faire un passe-pas si on lui en a fait
 passer en Espagne = signalement =
 âge de quinze ans = taille de 1.50 centimètres
 cheveux et sourcils châtain = front couvert
 yeux gris-bleus = nez grand = bouche moyenne
 barbe naissante = moustes fines et faibles = visage
 rond = teint rose en fin de quoi le présent
 certificat lui est délivré de son consentement
 et autorisation de sa mère pour servir de
 passe-pas = en ce lieu de Mauriac le
 10 août 1831 sur lequel il est certifié
 par = La Maire L. P. P. P.

Louis Chauve



Vu en son conseil
 de Mauriac le 14 août 1831
 Le Maire de son conseil et par délégation
 M. P. P. P.

PROJETS